

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 13 :

BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, CORONEL Célia, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

Étaient absents 2 : BELHADDAD Abdelhamid, DA SILVA Emmanuel

Avaient donné procuration 2 : BELHADDAD Abdelhamid à LAPERROUSE Madeleine, DA SILVA Emmanuel à DELEGLISE Christian

Secrétaires de séance : CORONEL Célia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, M. le Maire informe de la démission de Abdelhamid BELHADDAD en tant que conseiller municipal, qui a fait connaître sa décision par un courrier adressé au Maire. Cette démission ne sera effective qu'à compter de son acceptation par la Préfecture.

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATION CONCERNANT LE CONTRAT 2025 DE TRAITEMENT DES BOUES DU DEGRILLEUR

Bernard GROS rappelle le contrat annuel avec le SIRTOMM pour la collecte et le traitement des déchets d'assainissement. Pour rappel le SIRTOMM effectue la collecte toutes les deux semaines. Le coût annuel dépend du tonnage traité. Pour l'année 2024, il s'élevait à 3343,18 €. Il convient de renouveler ce contrat pour l'année 2025.

VOTE : 15 pour

II. DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION AVEC LE SIRTOMM POUR L'EVACUATION DES DECHETS VERTS A SAINT-JULIEN-MONTDENIS

Bernard Gros rappelle le principe actuel d'évacuation des déchets verts de la déchetterie de la commune. L'entreprise EXCOFFIER met des containers à disposition et les déchets sont transportés vers la plateforme de Francin.

Le SIRTOMM nous propose une évacuation vers son site à Saint-Julien-Montdenis, qui a la capacité de traiter la totalité des volumes. De plus, si la rotation vers Francin coûte 200 € HT, elle coûtera 175 € HT vers Saint-Julien.

Au vu du coût légèrement moins élevé de la prestation, et de la proximité du site, il est proposé de valider la convention avec le SIRTOMM.

VOTE : 15 pour

III. DELIBERATION CONCERNANT L'ABATTAGE DES ARBRES POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROUTE DE CHAMPFLEURY

Philippe GIRARD rappelle les travaux prévus pour la sécurisation de la route de Champfleury. Afin de pouvoir entreprendre les travaux l'élargissement et de soutènement de la voirie, comme vu avec le RTM, il est nécessaire d'abattre une dizaine d'arbres qui gênent l'intervention. Un devis de 1200 € TTC a été reçu de l'entreprise PANINI JB.

Il est proposé de valider le devis de l'entreprise PANINI JB.

VOTE : 15 pour

IV. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2025

Philippe GIRARD explique que les coûts liés à l'étude de sécurisation de l'église sont supérieurs de 2500 € à ce qui avait été inscrit au budget. Il est donc nécessaire de modifier ce budget. Il est par ailleurs possible de diminuer le budget de l'opération de sécurisation de la route de Champfleury, pour laquelle les devis reçus sont inférieurs à ce qui avait été estimé.

Il est donc proposé un modificatif n°1 au budget, section investissement :

-2500 € sur l'intitulé 2151

+2500 € sur l'intitulé 203

VOTE : 15 pour

V. INFORMATION CONCERNANT LA COMMISSION VTT

La commission VTT s'est réunie le 19 mai 2025. Le club « Les freinent-tard » qui avait aménagé une piste de VTT sur la piste du Jet a présenté un nouveau projet, consistant en la création de plusieurs pistes sur la commune : une sur le domaine public, pour laquelle une visite de terrain a été organisée avec les élus et l'agent de l'ONF ; et d'autres sur des terrains privés pour lesquels le club va contacter les propriétaires.

Ces aménagements ne nécessitent pas d'abattre des arbres ; des arbres morts pourront être récupérés pour créer des obstacles pour le saut.

Le projet est intéressant dans une perspective de diversification des activités touristiques de plein air. Il entre bien dans le cadre de la politique de l'Espace Valléen, de la 4C et du Syndicat du Pays de Maurienne. L'ONF n'est pas opposé à ce projet et il est proposé au club de nous refaire une présentation lorsque le projet sera plus avancé.

Plusieurs questions sont posées, notamment concernant la possible augmentation de la circulation routière et des problèmes de stationnement qui pourraient se poser.

Il est par ailleurs noté que la zone de trial (à côté de l'ancien terrain de foot,) bien fréquenté, a besoin d'être entretenu (passer l'épareuse).

VI. DELIBERATION CONCERNANT L'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE LE VENDREDI

Bernard GROS rappelle que la déchetterie est ouverte le mercredi matin de 7h00 à 12h00.

A titre expérimental, il est proposé d'ouvrir également le vendredi aux mêmes horaires, à partir du 2 juin et jusqu'au 14 août puis de 7 h30 à 15 h à partir du 15 août.

VOTE : 15 pour

VII. DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION D'UN INTERPHONE A L'ECOLE

Françoise BOZON-VIAILLE explique qu'à l'occasion de l'installation de la fibre à l'école, l'interphone a été coupé. Un diagnostic a été posé, il n'est pas possible de le réinstaller. Il faut donc changer tout le dispositif. Deux entreprises ont été contactées pour obtenir des devis :

- Entreprise DOMPNIER pour 3366,89 € et
- Entreprise ACOFASE pour 3400,61 €

Les deux offres techniques sont conformes (module de transmission GSM 4G et forfait prépayé de 10 ans). L'entreprise DOMPNIER étant basée à proximité et ACOFASE à La Motte-Servolex, il sera plus facile à la première d'intervenir en cas de pannes ou difficultés.

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise DOMPNIER, sous réserve d'une extension de la garantie à 2 ans et de mandater Françoise BOZON-VIAILLE pour en faire la demande.

VOTE: 14 pour et 1 abstention

VIII. DELIBERATION CONCERNANT UN CONTRAT DE PRET POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Philippe GIRARD rappelle les opérations d'investissement inscrites au budget 2025 et en particulier celles liées à la rénovation de la salle polyvalente. Le budget correspondant aux travaux de la salle s'élève à 2 618 000 €. Les subventions attribuées à date s'élèvent à 1 106 000 €. Un prêt relais sur 1 an a été validé pour un montant de 500 000 € dans l'attente du remboursement du FCTVA.

Il propose au conseil municipal de contracter auprès d'un établissement bancaire un emprunt de 1 200 000 € sur une durée de 25 ans à compter du 1^{er} juin 2025. Le Crédit Agricole des Savoie, gestionnaire de nos prêts en cours, propose un contrat comprenant un taux d'intérêt de 3,94% sur 300 mois (25 ans) avec des échéances trimestrielles, des frais de dossier de 0,1% du capital emprunté

Les annuités sont estimées à environ 76 000 €.

Il est proposé de valider la proposition du Crédit Agricole des Savoie et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat.

VOTE: 15 pour

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LA GESTION DU PERSONNEL

Gérard BORDON rappelle qu'un processus de recrutement d'une ATSEM est en cours, Mme VIARD ayant fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 1^{er} octobre 2025.

Treize candidatures ont été reçues, 9 ont été retenues pour analyse détaillée. A l'issue de cette analyse, 4 personnes seront reçues pour un premier entretien.

La prise de poste est prévue le 1^{er} octobre 2025.

Gérard BORDON explique également que la Loi de Finances 2025 n'a pas prévu de valorisation du point d'indice pour les fonctionnaires (la dernière a eu lieu en juillet 2023). Le seul levier pour faire évoluer la rémunération des agents est de valoriser le régime indemnitaire.

Il est proposé une augmentation de l'IFSE de 40 € mensuel pour un temps plein à partir du 1^e juin, pour tous les agents de la commune. Cette augmentation uniforme permet de favoriser les bas salaires. Cela correspond à une augmentation du régime indemnitaire de 6,82% à 11,87% en fonction des agents, soit 1,41% à 1,74% par rapport aux rémunérations brutes de novembre 2024.

Cette valorisation a un impact de +3500 € sur le budget annuel en année pleine.

X. QUESTIONS DIVERSES

- Les services de la cantine, aujourd'hui gérés par DECCLIC, vont être transférés à la 4C, le Centre Culturel n'ayant pas vocation à assurer la gestion des cantines scolaires. Ces services comprennent les inscriptions, les commandes de repas, la facturation, le service en cuisine et l'encadrement. Ce transfert de compétences permettra d'uniformiser les salaires des agents. Les communes de La Chambre, de Saint-Rémy et de Saint-Etienne resteront employeurs des agents de service et d'encadrement, en refacturant le temps passé à la 4C.
- Début juillet et jusqu'à la fin des travaux, la cantine sera possiblement assurée à la salle polyvalente de Saint-Etienne-de-Cuines, et dans l'ancienne école à la rentrée scolaire.
- Le bassin du Pinay récemment réalisé par nos employés a été dégradé le 12 mai, une plainte a été déposée pour le vol du bec col de cygne en cuivre.
- Une rencontre a eu lieu avec Mme CHAPPUIS, gérante du Grand Chatelard, pour un point sur sa situation. Mme CHAPPUIS a fait part de besoin de quelques travaux et la commission se rendra sur place.
- Aux Champagnes, de nombreuses voitures se garent dans le passage, rendant le boudrome inaccessible. Il sera nécessaire de maintenir cet accès, en matérialisant le passage avec des poteaux et une chaîne. Par ailleurs, les toilettes ont été refaites, reste l'accès PMR à réaliser. Il sera aussi nécessaire de faire tester le marronnier.
- Place du Boudrome, il y a des trous près des containers, côté chemin, qui génèrent poussière et flaques d'eau. Nous allons expérimenter la pose de blocs temporaires, qui devraient dévier les véhicules pour un passage côté parking et permettraient d'éviter ainsi les nids de poule qui vont être rebouchés en attendant.
- Une réunion a eu lieu en sous-préfecture avec l'entreprise AS24 le 5 mai dernier, pour un point d'avancement sur le déménagement de l'entreprise. Celle-ci a pris contact avec plusieurs communes pour trouver une nouvelle localisation.
- Le conseil d'école aura lieu le 12 juin prochain à 17 h 30.

- Ce même jour à 15 h 30, notre école, la seule en Savoie, sera labellisée E3D (Ecole dans la Démarche de Développement Durable), niveau 3 expert, en présence de l'Inspecteur de circonscription. Félicitations aux écoliers et aux enseignantes pour cet engagement
- La commission Culture de la 4C propose en juin le festival "Les notes vagabondes" dans différentes communes.

La séance est levée à 20h45